

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-14-6-3

Séance du vendredi 26 novembre 2010

PROGRAMME MAITRISE DES DECHETS (C262) DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DES AIDES DEPARTEMENTALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP 6^e/86-07 du 13 juillet 2007 relative au Syndicat Mixte du Secteur 4,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

autorise le Président du Conseil Général à :

- prolonger jusqu'en juin 2011 le délai de paiement de l'aide départementale relative à l'usine d'incinération du Syndicat Mixte du secteur 4,
- payer l'aide départementale à réception des factures acquittées dans la limite des 900 000 € restants affectés. Le montant sera prélevé sur le Programme C262, Chapitre 204, Fonction 731, Nature 20415, en fonction du décompte définitif.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions